

Institut de France

Académie ~~des~~ des Beaux Arts



Paris, le 2 mai, 1852

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie

Monsieur le Directeur et M. le Confrère,

Je m'imprécie de vous faire part de la décision que l'Académie apporte, dans sa séance d'hier, au sujet de votre proposition de décorer la grande salle de la Villa Médicis. Je vous fais déjà, par ma dernière lettre, quelques communiqués ayant été nommés pour examiner cette proposition, et au fait l'état d'un rapport, qui peut servir de base à la discussion de l'Académie. Ce rapport avait enfin à l'avant-dernière séance, et ses conclusions, tendant à reconnaître en principe, qu'il ferait intéressant pour l'art et honorable pour la France de décorez la salle en question de la Villa Médicis, et de la décorez par la main du Peintre français, appartenant justement à votre projet une modification en un point, celui qui concerne l'exécution de ~~la~~ travail en la fresque et améliorer

conférence. La Commission n'avait pas eu pour voir admettre cette disposition, qui est contrarie aux règlements de l'École, et elle avait proposé un autre mode d'évaluation, qui aurait consisté en ce que le travail au sujet de l'évaluation, aurait été confié à une partie du jury, et l'autre partie, par le professeur, à l'évaluation de sa personne, lorsque il aurait reçus toutes les obligations, au gré de l'Academie, et fait preuve de talent, dans le cours de ses cinq années d'études. C'était sur ce base que s'était établie la discussion, dans l'assemblée générale; et comme la question était des plus graves et des plus importantes qui pût poser à son examen, et que la discussion, bien que déjà très-approfondie, ne lui permettait pas encore d'être finie, l'Academie l'avait continuée à la séance suivante, qui a eu lieu hier. à la fin de nouveaux déclassements qui ont été approuvés, à l'appréciation de ceux de la Société, l'Academie a résolu que votre projet, bien qu'il demande en principe de toute son approbation, l'assurant pourtant dans l'évaluation des difficultés qui lui paraissent insurmontables, et elle a décidé de

rapporter à l'ordre du jour par votre proposition. Le motif qui l'a fait tout détruire, a été l'importance qu'il y avait à ne pas toucher aux règlements, dont l'obéissance, nécessaire en tout temps, est surtout indispensable aux étrangers, où l'indépendance, l'est menacée par l'esprit de changement, et où elles ne doivent pas donner elles-mêmes l'exemple d'innovations qui pourraient être tournées contre elles.

Je m'empresse, Monsieur le Directeur et Messieurs les Confesseurs, de porter à votre connaissance cette décision de l'Academie, et je vous renouvelle à cette occasion l'expression de mes sentiments dévoués,

Ravot-Duchet